

UNE OFFENSIVE CONTRE LA CRPN ET LES PNC (venue de l'intérieur)



Avril 2026

Une offensive se prépare contre notre caisse de retraite, la CRPN et contre les PNC.

Sous couvert d'une étude sur une réforme paramétrique, un « groupe de travail » initié par des pilotes du SNPL cherche à s'attaquer directement à nos droits.

Ce comité Théodule avance des propositions qui ciblent principalement les PNC et menacent profondément le modèle solidaire et économique de notre Caisse.

Plus grave encore, des administrateurs CRPN, dont un PNC (non-issu de l'IS PNC on vous rassure) ainsi que le vice-président de la CRPN représentant la Direction d'Air France, auraient été auditionnés. Ce dernier aurait alors mis en doute le travail du service des Études de la CRPN pourtant effectué conjointement avec des administrateurs du SNPL et contrôlé par des cabinets experts extérieurs. Un travail main dans la main ?

Aurait-il été mandaté pour saborder la CRPN ? Si cela se confirme, il devra s'en expliquer.

Les études menées par cette officine de syndicalistes pilotes n'ont qu'une seule vocation : légitimer leur volonté de longue date de faire porter la majorité des efforts sur les PNC comme lors de la réforme de 2012.

Au programme de l'instance auto-mandatée du SNPL, entre autres :

- **Décaler l'âge de départ et allonger la durée de cotisation.**
- **Revoir la majoration.**
- **Supprimer le talon.**
- **Revoir les inaptitudes.**
- **Diminuer les pensions.**

Les directions des compagnies sont aussi à la manœuvre. Au-delà de cette réforme dure, la direction d'Air France semble envisager un transfert de la retraite complémentaire CRPN vers l'Agirc-Arrco. Objectif : économiser 80 à 90 millions d'euros par an de cotisations patronales, principalement sur la partie PNC.

Document interne SNPL :

Leviers d'action

Principe : Pour pérenniser notre régime de retraite, il faut agir sur les rentrées d'argent et/ou les sorties.

<p>RENTREES ↑</p> <p>Augmenter les cotisations</p> <p>Hausse du taux de cotisation salariale et/ou patronale pour accroître les recettes du régime. N'impacte pas la pension.</p>	<p>SORTIES ↓</p> <p>Diminuer les pensions</p> <p>Réduction du montant des pensions servies. Par exemple via le gel de l'inflation. Nécessite une réforme.</p>	<p>RENTREES ↑ SORTIES ↓</p> <p>Décaler l'âge de départ</p> <p>Durcir les conditions de départ, instaurer une butée dure, allonger la durée de cotisation requise. Impact Fort.</p>	<p>NOUVELLE RECETTE</p> <p>Taxe sur billet PAX</p> <p>Création d'une taxe sur chaque billet passager. -200 M PAX × 1 € = 200 M€/an</p>
<p>SORTIES ↓</p> <p>Revoir les inaptitudes</p> <p>15% des départs PNC avec une moyenne 51 ans et un temps onéreux moyen sous les 20 années. APPN ne propose pas de contrat PNC.</p>	<p>SORTIES ↓</p> <p>Supprimer le talon</p> <p>Une carrière de 25 années permet de percevoir un minimum de 1922 euros CRPN, supérieur à la retraite moyenne en France avant l'ajout CNAV.</p>	<p>SORTIES ↓</p> <p>Revoir la majoration</p> <p>Le système de majoration profite principalement aux PNC : la majoration est un montant en fonction de la durée de carrière.</p>	<p>SORTIES ↓</p> <p>Réversion</p> <p>Durcissement des conditions de réversion. Impact limité.</p>

Les signaux sont trop nombreux pour être ignorés. Nous savons également qu'une frange du SNPL souhaite récupérer ces économies au seul profit des Pilotes en laissant les PNC de côté. **Conséquences : jusqu'à 30 à 40 % de perte de pension et un âge minimum de départ porté à 64 ans.**

Le SNPL semble faire face à des dissensions et à des luttes de pouvoir dans un contexte électoral interne. Le sujet CRPN sert de prétexte à la surenchère : à qui réformera le plus loin ?

Le SNPNC et l'UNSA PNC ne sauraient tolérer que les PNC fassent les frais d'une "guéguerre" syndicale de pilotes. Nous saurons cependant nous montrer présents et en soutien aux pilotes décidés à faire perdurer notre système de retraite efficace et solidaire.

Nous refusons toute réforme imposée en coulisses, sans mandat, au détriment des plus nombreux, au risque de déséquilibrer profondément notre régime de retraite complémentaire. **Nous sommes bel et bien conscients qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures pour assurer la pérennité de notre caisse, mais ces décisions devront être chiffrées, équitables et partagées par tous.**

Les PNC ont déjà sensiblement contribué à cet effort, notamment en décalant leur âge moyen de départ (cf. accord AF sur les indemnités de cessation de service).

La CRPN appartient à tous ses affiliés et non à un groupuscule d'experts autoproclamés. Certaines des propositions de ce groupuscule révèlent une méconnaissance de notre environnement juridique, risquant d'effacer certaines de nos spécificités (âge de départ, durée de cotisation, majoration et inaptitude) **et ainsi faciliter l'intégration au régime général...**

**PNC, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS, INFORMONS-NOUS,
DÉFENDONS NOS DROITS ET PRÉPARONS-NOUS À NOUS MOBILISER.**

Nous avertissons solennellement les Directions des Compagnies Aériennes : elles s'exposent à une zone de turbulence sociale sévère et massive si elles ne garantissent pas sans ambiguïté la pérennité des principes actuels de la CRPN pour les PNC.

Il est hors de question que les PNC subissent une nouvelle fois, comme en 2012, une réforme imposée par le SNPL et soutenue par les patrons. Nous appelons tous les PNC à se tenir prêts à faire front et à se défendre contre toute atteinte à nos droits et à notre CRPN.

